



Compte-rendu

Réunion du Comité Syndical
du 29.03.2016 - 17h30

L'An Deux Mil Seize, le 29 Mars, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de CHINON, salle O. Debré, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 15.03.2016

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 42

Membres votants : 42 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. ROUX Claude

Délibération 2016.06 : Actualisation du règlement intérieur du SMICTOM du CHINONNAIS

Cf. document transmis aux membres du Comité Syndical avec la convocation.

Le règlement intérieur du SMICTOM du CHINONNAIS comprend 5 parties :

- 1^{ère} partie : Règlement intérieur du Bureau et du Comité Syndical ;
- 2^{ème} partie : Règlement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ;
- 3^{ème} partie : Règlement applicable pour les déchèteries ;
- 4^{ème} partie : Règlement applicable pour le compostage domestique ;
- 5^{ème} partie : Financement du service.

Les principales actualisations qui ont été effectuées par rapport au document actuellement en vigueur concernent :

- ✚ La 2^{ème} partie « Règlement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères »
 - Insertion des dispositions arrêtées lors de la réunion de Bureau du 22.02.2016 quant à la collecte des déchets des gens du voyage ⇒ cf. article 28 du règlement intérieur ;
- ✚ La 3^{ème} partie « Règlement applicable pour les déchèteries »
 - Insertion des nouveaux horaires, des nouvelles Communautés de Communes et harmonisation de ce règlement avec le cahier des charges de l'appel d'offres « Déchèteries » actuellement en cours ;
- ✚ La 4^{ème} partie « Règlement applicable pour le compostage domestique »
 - Insertion d'un article spécifique au compostage collectif : cf. article 44 du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur rédigé comme ci-joint.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

11 AVR. 2016

11 AVR. 2016

- 1) Compte de gestion 2015**
- 2) Compte Administratif 2015 et Affectation du résultat de l'exercice 2015**
- 3) Budget 2016**

Mme CHEMINOT communique et commente les résultats du Compte de Gestion 2015.

M. P. MASSARD commente les documents joints à la convocation, à savoir

- La vue d'ensemble du Compte Administratif 2015
- Le document synthétisant les prévisions du budget 2015, les réalisations de l'année 2015 (compte administratif) et les prévisions du budget 2016.

Principales précisions – questions/réponses soulevées lors de la présentation de ces documents budgétaires

Dépenses d'exploitation

Cpte 658-1 - Exploitation – GER UVE

En 2015, l'UVE n'a traité que 18 898 t alors que la capacité contractuelle d'INOVA est de 20 000 t. Un arrêt « forcé » d'une semaine en novembre de l'usine (intervention sur le filtre à manches) explique le fait que les 20 000 t n'aient pas été atteintes.

Cpte 658- 33 déchèteries (prestations)

M. MASSARD souligne que le message transmis aux Communautés de Communes a été de reprendre les prévisions 2015 pour établir leur budget 2016.

Les prévisions 2015, calculées à partir des tonnages 2014, étaient surestimées (tonnages 2015 en baisse).

Pour 2016, il convient d'être prudent car il reste deux inconnues :

- ✚ Le résultat de l'appel d'offres « *Exploitation des 11 déchèteries du SMICTOM du Chinonais : accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvement des déchets non-dangereux - Période 01.09.2016 - 31.08.2021* ». Ce marché aura une incidence financière sur les 4 derniers mois de l'année 2016 : augmentation d'environ 10 %.

- ✚ Les évolutions, par rapport à 2015, des tonnages réceptionnés en 2016.

Cpte 658- 8 Transport Mâchefers et traitement (partenariat CHINONNAIS / SUD LOCHOIS)

M. MASSARD P. précise que le SMICTOM du SUD LOCHOIS va fusionner en 2017 avec d'autres C.C. (Loches développement entre autres). L'avenir du partenariat Chinonais / Sud Lochois soulève donc des questions et une réunion va être mise en place début Juin.

Cpte 658-9 Communication

M. MASSARD P. indique qu'une nouvelle action de communication a été achevée tout dernièrement avec la création sur le net d'une page Facebook permettant de compléter les informations du site internet et permettant de cibler un public nouveau.

Recettes d'exploitation

Cpte 701 Vente de vapeur

M. MASSARD P. évoque la poursuite des contacts qui ont eu lieu avec la clinique J. d'Arc : leur contrat avec COFELY se termine courant 2016 d'où une réflexion menée à leur niveau pour prendre notre vapeur. Ils étudient, entre autres, le coût des investissements nécessaires pour se raccorder au réseau vapeur de l'U.V.E. In fine, il se peut qu'ils négocient le coût de la tonne vapeur afin d'obtenir une remise sur le coût actuellement pratiqué avec l'hôpital. A priori, courant avril, des décisions seront prises à leur niveau.

Dépenses d'Investissement

Cpte 2031 Frais d'études : Etude sur le devenir de l'UVE et du Centre de Tri

Une réflexion est actuellement en cours avec Tours Plus : possibilité de la mise en place d'un partenariat ⇒ usine de CHINON reconvertie en chaufferie et alimentée en CSR (Combustible Solide de Récupération) provenant de l'Usine de méthanisation construite par Tours Plus sur le site de la Billette à Joué les Tours. En parallèle à cette éventualité, il serait envisageable de reconvertir le Centre de Tri actuel en quai de transfert.

Cpte 2154-2 Composteurs

M. CORDONNIER s'interroge sur la différence du montant inscrit en dépenses d'investissement au compte 2154-2 (15 000 € au Budget 2016) et celui inscrit en recette d'exploitation au compte 7588-3 (6 000 € au budget 2016).

Le prix demandé aux usagers correspond environ à la moitié du coût d'achat et ceci afin d'encourager les habitants au compostage individuel.

Par rapport aux composteurs que l'on trouve dans le commerce, les prix sont relativement identiques à ceux pratiqués par le SMICTOM mais sont de qualité inférieure.

Cpte 2181 Immob./déchèteries (signalétique et garde-corps)

M. MASSARD P. évoque les contraintes supplémentaires pour les usagers dues à l'installation des garde-corps et précise les points suivants :

- ✓ Les garde-corps ont été imposés au Syndicat ⇒ Respect des normes de sécurité ;
- ✓ Un autre système moins contraignant existe mais à un coût beaucoup plus élevé. La solution retenue a été arrêtée en prenant en compte le fait que c'est « transitoire »

dans l'attente de la reconstruction, de l'agrandissement, ou de la rénovation de l'ensemble des sites.

Cpte 2182 Matériel de transport : Remplacement des véhicules de service du SMICTOM

Le Syndicat procédera à un remplacement par des véhicules essence (voir diesel): Le marché qui sera lancé intégrera la reprise de 2 véhicules actuels. Le 3^{ème} véhicule actuel (véhicule 5 places) sera gardé pour les besoins du service (utilisation par les agents autres que les animatrices pour leurs déplacements sur les sites du SMICTOM, leurs formations/colloques etc.).

Suite à cette présentation, le Comité Syndical arrête les délibérations suivantes

Délibération 2016.07 : Approbation du Compte de Gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

11 AVR. 2016

11 AVR. 2016

Délibération 2016.08 : Compte Administratif 2015

Le Président Philippe MASSARD présente le Compte Administratif 2015, participe au débat et quitte la séance lors du vote.

Le Comité syndical réuni sous la présidence de M. J.M. CARLES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Président, M. P. MASSARD, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		76 516.95		2 921 768.53		2 998 285.48
Opérations exercice	422 101.59	529 767.06	8 226 982.22	8 517 899.01	8 649 083.81	9 047 666.07
Total	422 101.59	606 284.01	8 226 982.22	11 439 667.54	8 649 083.81	12 045 951.55
Résultat de clôture		184 182.42		3 212 685.32		3 396 867.74
Restes à réaliser	194 902.53				194 902.53	
Total cumulé	194 902.53	184 182.42		3 212 685.32	194 902.53	3 396 867.74
Résultat définitif	10 720.11			3 212 685.32		3 201 965.21

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. A l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le **11 AVR. 2016**

11 AVR. 2016

Délibération 2016.09 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 3 212 685.32**
- Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 921 768.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	855 706.10
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	290 916.79
Résultat cumulé au 31/12/2015	3 212 685.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	3 212 685.32
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 720.11
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	3 201 965.21
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme susvisé.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le **11 AVR. 2016**

11 AVR. 2016

Délibération 2016.10 : Budget 2016

Lors de sa séance du 3 mars 2016, le comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires de l'exercice 2016.

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2016 présenté par le Président, reprenant les montants suivants :

Total des Recettes d'Exploitation	11 861 115,21 €
Total des Dépenses d'Exploitation	11 861 115,21 €
Total RECETTES d'investissement	1 699 800,00 €
Total Dépenses d'investissement	1 699 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le projet de budget 2016 tel que présenté lors de la séance (vote à mains levées)

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le **11 AVR. 2016**
Délibération publiée ou notifiée le **11 AVR. 2016**

Délibération 2016.11 : Contributions des communautés de communes – Exercice 2016

Sont à approuver par le Comité Syndical :

1°) Contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés / COUT à l'HABITANT 2016

coef.	Fréq.collecte / semaine	POUR MEMOIRE	coûts 2016	
		coûts 2015	Augmentat° proposée 0 %	
		coût HT € à l'Habitant	coût HT € à l'Habitant	
1	1	58,82	58,82	(+ TVA 10%)
1,2	2	70,58	70,58	
1,3	3	76,47	76,47	
1,4	4	82,35	82,35	
1,5	5	88,23	88,23	

A noter : les coûts par habitant susvisés s'entendent hors services particuliers (collectes estivales etc ...)

Périodicité de facturation

- En Janvier - Février : acompte correspondant à 50 % de la somme totale de l'année précédente.
- En Juillet : 2^{ème} acompte correspondant au solde de la contribution votée pour l'année en cours.

2°) Contributions pour l'exploitation des déchèteries 2016.

Collectivités	déchèteries	Pour mémoire Prévisions B.P. 2015 € HT	Prévisions 2016 Propositions (1) € HT
C.C. Chinon, Vienne et Loire	Déchèterie de CHINON Déchèterie de la ROCHE CLERMAULT Déchèterie de SAVIGNY EN VERON	551 973	551 973
C.C. du Pays de Richelieu	Déchèterie de RICHELIEU	166 134	166 134
C.C. du Pays d'Azay le Rideau	Déchèterie d'AZAY LE RIDEAU + Déchèteries satellites de SACHE et RIVARENNES	375 426	375 426

C.C. du Bouchardais	Déchèterie de l'ILE BOUCHARD	172 913	172 913
C.C. de Ste Maure de Touraine	Déchèterie de NOYANT DE TOURAINE et Déchèterie satellite de PORTS SUR VIENNE	292 954	292 954
C.C. Touraine Nord-Ouest (LANGAIS – MAZIERES DE TOURAINE et CINQ MARS LA PILE)	Déchèterie de CINQ MARS LA PILE	152 857	152 857
Totaux		1 712 257	1 712 257

(1) propositions envoyées par mail en novembre-décembre 2015 dans chaque collectivité.

Périodicité de facturation :

-1^{er} acompte demandé en Avril = **40% du montant prévisionnel déterminé ci-dessus**

-2^{ème} acompte en juillet = 40 % du montant prévisionnel déterminé ci-dessus

- Solde en janvier 2017 = ajustement des montants au vu des coûts réalisés dans l'année 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité

- + Acceptent la grille des coûts à l'habitant 2016 susvisée relative aux contributions des communautés de communes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
- + Acceptent les montants à facturer aux communautés de communes pour l'exploitation des déchèteries pour l'année 2016.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 AVR. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 11 AVR. 2016

Délibération 2016.12 : Opération Téléthon 2016

Bilan de l'opération 2015 – collecte des emballages métalliques

→ 15 jours de collecte du 21 novembre au 6 décembre 2015 inclus

→ 9 points d'apport volontaire sur 9 places et parkings

→ Un concours a été proposé à toutes les classes des écoles du territoire et 17 classes ont souhaité y participer

- ⇒ **Résultat : 904 kg soit près de 13 830 emballages métalliques collectés**
- ⇒ **Le SMICTOM a versé un don à l'AFM Téléthon de 2 500€** (Cf. délibération du SMICTOM du Chinonais du 23/02/2015.)

Proposition pour 2016

Il est proposé de reconduire l'opération TELETHON pour l'année 2016.

Il est proposé d'axer cette opération sur la collecte exceptionnelle des TLC (Textile-Linge-Chaussures) en partenariat avec l'association Le Relais (convention en cours avec le SMICTOM).

L'opération durera 15 jours, du 19 novembre au 04 décembre 2016, dans tous les conteneurs déjà présents sur le territoire.

Un concours sera proposé à tous les établissements scolaires du territoire. Les 3 établissements qui auront collecté le plus de textile, linge et chaussures recevront des lots (exemples : livres, jeux, etc.).

Afin de clore cette opération, il sera proposé un événement le samedi 03 décembre pour une collecte directe auprès des usagers avec possibilité d'amener de plus gros conditionnements. Le lieu reste à déterminer (grande surface ou locaux du SMICTOM).

En ce qui concerne plus particulièrement le don à l'A.F.M., il est proposé de le voter selon les modalités suivantes :

Poids TLC collectés	Montant du don
Jusqu'à 5 tonnes	2 000 €
De 5 à 6 tonnes	2 500 €
De 6 à 7 tonnes	3 000 €
Au-delà de 7 tonnes	3 500 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'organisation TELETHON 2016 et pour le versement du don à l'AFM conformément aux propositions susvisées.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 AVR. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 11 AVR. 2016

Questions et Informations diverses

Dates prochaines Réunions



- Réunion de Bureau : le lundi 13.06.2016 à 17h30
- Réunion du Comité Syndical : le Lundi 27.06.2016 à 17h30

Récapitulatif de la séance

N° 2016.06	<i>Actualisation du règlement intérieur du SMICTOM du CHINONNAIS</i>
N° 2016.07	<i>Approbation du Compte de Gestion 2015</i>
N° 2016.08	<i>Compte Administratif 2015</i>
N° 2016.09	<i>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015</i>
N° 2016.10	<i>Budget 2016</i>
N° 2016.11	<i>Contributions des communautés de communes – Exercice 2016</i>
N° 2016.12	<i>Opération Téléthon 2016</i>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h10

Le Président,
P. MASSARD

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 29.03.2016 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme COUVREUX Jocelyne
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	M. BOURC'HIS Philippe
CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. RAVENEAU Joël
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme RONFAUT Jeanne
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents Excusés
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. BOUSSIQUET Jean-Vincent
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah →procuration donnée à M.NAULET Vincent (Beaumont En Véron)
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Absents Excusés
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents Excusés
LANGAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)	Absents
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. BELHANAFI Sofiane
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme GALLAUD Chantal
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DOMENGER Jean-Paul
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	M. DELANNOY Alcyme →procuration donnée à Mme RONFAUT Jeanne
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. TESSIER Patrice
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LARGEAU Sylvie
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents

M. DOUTRE Enrique

ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ALBERT Maryvonne
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. GUERIN Jean
SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C. du Bouchardais)	Mme BEUN Ghislaine
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MARTIN Alain
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	M. MOREAU Yves
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Absents
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents Excusés
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. LEGRAND Gérard

Assistaient également

Mme CHEMINOT C. – Receveur, T.P. CHINON

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme A. CADEAU
- * Mme A. ROBIN
- *

Absents Excusés

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 42

Membres votants : 42 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. ROUX Claude